

Pierre-André CÔTÉ, *Interprétation des lois*, 4<sup>e</sup> éd., Montréal, Éditions Thémis, 2009, 865 pages, ISBN 978-2-89400-270-4

Madeleine MAILHOT, *Les bons mots du civil et du pénal : dictionnaire français-anglais des expressions juridiques. Cooccurents, exercices et tableaux*, 3<sup>e</sup> éd., Montréal, Wilson & Lafleur, 2009, 383 pages, ISBN 978-2-89127-864-5

Benoît MOORE, Violaine LEMAY, Cécile BIDEAU-CAYRE (dir.), *La représentation de l'enfant devant les tribunaux*, Montréal, Éditions Thémis, 2009, 297 pages, ISBN 978-2-89400-275-9

Hubert REID, Claire CARRIER, *Code de procédure civile du Québec. Jurisprudence et doctrine*, 25<sup>e</sup> éd., Montréal, Wilson & Lafleur, 2009, 2080 pages, ISBN 978-2-89127-911-6

Jessie Belot and Jaël Destin

Volume 40, Number 2, 2010

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1026965ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1026965ar>

[See table of contents](#)

#### Publisher(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

#### ISSN

0035-3086 (print)

2292-2512 (digital)

[Explore this journal](#)

#### Cite this review

Belot, J. & Destin, J. (2010). Review of [Pierre-André CÔTÉ, *Interprétation des lois*, 4<sup>e</sup> éd., Montréal, Éditions Thémis, 2009, 865 pages, ISBN 978-2-89400-270-4 / Madeleine MAILHOT, *Les bons mots du civil et du pénal : dictionnaire français-anglais des expressions juridiques. Cooccurents, exercices et tableaux*, 3<sup>e</sup> éd., Montréal, Wilson & Lafleur, 2009, 383 pages, ISBN 978-2-89127-864-5 / Benoît MOORE, Violaine LEMAY, Cécile BIDEAU-CAYRE (dir.), *La représentation de l'enfant devant les tribunaux*, Montréal, Éditions Thémis, 2009, 297 pages, ISBN 978-2-89400-275-9 / Hubert REID, Claire CARRIER, *Code de procédure civile du Québec. Jurisprudence et doctrine*, 25<sup>e</sup> éd., Montréal, Wilson & Lafleur, 2009, 2080 pages, ISBN 978-2-89127-911-6]. *Revue générale de droit*, 40(2), 667–672. <https://doi.org/10.7202/1026965ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 2010

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

---

## NOTULES

---

**Pierre-André CÔTÉ, *Interprétation des lois*, 4<sup>e</sup> éd., Montréal, Éditions Thémis, 2009, 865 pages, ISBN 978-2-89400-270-4.**

Cet ouvrage monumental de Pierre-André Côté constitue la quatrième édition d'une série de monographies dont la première version est parue en 1982. Cette nouvelle étude a été réalisée avec la collaboration de Stéphane Beaulac, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal et de Mathieu Devinat, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke. Le présent ouvrage constitue évidemment une mise à jour du précédent qui fut publié en 2003, mais il renferme également une analyse critique des développements importants survenus depuis les dix dernières années et qui ont transformé le domaine de l'élaboration, de l'interprétation et de l'application des lois au Canada.

En plus de contenir une introduction très détaillée, ce volume est divisé en deux grandes parties. La première partie examine l'impact que la structure formelle de la loi peut avoir sur son interprétation, la seconde, les méthodes et nombreuses règles d'interprétation.

Dès les premières pages, l'auteur nous rappelle qu'interpréter un texte législatif, c'est plus que de tenter d'éclaircir un texte ambigu, il faut également en extirper une règle de droit et définir sa portée et son application. L'auteur procède ensuite à l'analyse des différentes théories d'interprétation soit la théorie officielle d'interprétation au Canada ainsi que deux alternatives qui, à son avis, permettent de remédier aux lacunes que l'auteur a décelées dans la théorie officielle, entre autres la non reconnaissance du rôle créatif que le lecteur peut avoir à jouer dans l'exercice d'interprétation. Ce dernier est non seulement appelé à découvrir le sens strict que le législateur a voulu donner au texte mais à défaut de ce faire, à lui en attribuer le sens qu'il croit approprié dans le contexte. L'auteur aborde par la suite les principes d'interprétation des lois qui peuvent servir à la fois de guide permettant de découvrir le sens et la portée réels du texte et comme argument pour justifier l'adoption d'une interprétation plutôt qu'une autre.

Dans la première partie, l'auteur étudie le domaine d'application des règles de rédaction des textes législatifs. Il nous présente une analyse des éléments propres

à la loi et qui ont un impact sur son interprétation tels les circonstances particulières qui ont mené à sa rédaction, ses principales composantes dont son titre, la ponctuation, les définitions, l'agencement consécutif et la corrélation d'articles. L'auteur signale qu'il est important de bien différencier règle de droit et texte de loi. La règle de droit qui émane d'un texte clair peut poser problème lorsque vient le moment d'en déterminer l'effet dans le temps, au territoire et à l'égard de personnes. Par exemple, le texte de loi peut avoir été abrogé, mais la règle qui en découle peut survivre dans un nouveau texte et continuer à s'appliquer. L'auteur expose ensuite, à la lumière de la jurisprudence, un examen complet des principes généraux relatifs à l'application des lois.

Dans la deuxième partie, l'auteur traite principalement des méthodes qui orientent l'interprétation des lois. L'une d'elles, la méthode systématique et logique prévoit qu'il faut favoriser l'interprétation d'un texte qui va dans le même sens que les règles qui lui sont hiérarchiquement supérieures. Selon cette théorie, dépendamment du contexte, il est possible d'avoir recours à des règles de droit international, même celles qui n'ont pas été formellement mises en œuvre au Canada pour autant qu'elles constituent des éléments pertinents à l'établissement du sens de la loi. L'auteur souligne que l'utilisation du droit international est de plus en plus fréquente dans le domaine de l'interprétation des lois et que la Cour suprême du Canada

a confirmé cette tendance dans plusieurs de ses décisions récentes.

Le domaine de l'interprétation des lois est truffé de règles. Ce volume relève habilement le défi de les compiler en un seul document et les rendre accessibles dans un texte clair, soutenu par de nombreuses illustrations tirées de la jurisprudence. Destiné à juriste, cet ouvrage sera également d'une grande utilité à l'étudiant qui désire approfondir ses connaissances en matière d'interprétation des lois.

**Jessie BELOT**  
Étudiante à la  
Faculté de droit de  
l'Université  
d'Ottawa

**Madeleine MAILHOT, *Les bons mots du civil et du pénal: dictionnaire français-anglais des expressions juridiques. Cooccurrents, exercices et tableaux*, 3<sup>e</sup> éd., Montréal, Wilson & Laffleur, 2009, 383 pages, ISBN 978-2-89127-864-5.**

La langue pour tout praticien juridique représente son outil de travail, son arme, son allié et son ennemi. Effectivement, le langage juridique est tout un monde en soi. De fait, pour maîtriser le droit, il faut apprendre à dompter le langage juridique, son lexique, ses subtilités et sa complexité. À cet effet, le livre de l'avocate Madeleine Mailhot intitulé *Les bons mots du civil et du pénal* constitue un outil tant utile qu'incontournable dans la bibliothèque d'un juriste.

La morphologie du livre est aérée, simple et pratique. Dans un premier temps l'auteur nous présente les sources du droit, les principaux praticiens du domaine, pour ensuite analyser les principaux domaines du droit en matière civile et pénale. Contrairement à d'autres dictionnaires usuels, *Les bons mots du civil et du pénal* ne se contentent pas de définir et de donner l'équivalent anglais d'un terme juridique français, il va également mettre en évidence les pièges et les formes à éviter en crochet. Par exemple, il faut utiliser les expressions « recouvrer sa liberté » ou encore « être en liberté conditionnelle » au lieu de [retrouver sa liberté] ou [être en libération conditionnelle]. C'est ce qui fait d'ailleurs toute l'originalité de cet ouvrage.

De plus, en mettant en contexte les terminologies et phraséologies, les locutions et expressions ainsi que les collocations d'utilité courante dans le domaine juridique, l'auteur vient complexifier son ouvrage en le rendant distinct des autres œuvres du même type. Bref, tout comme l'affirme Michel Bastarache, anciennement juge à la Cour suprême du Canada, ce livre n'est pas seulement un dictionnaire, mais représente un outil pratique nous donnant les moyens de bien exprimer le droit.

Ce livre peut aussi être défini comme étant un guide de rédaction. Comme tout bon guide de rédaction, on y retrouve des exercices de grammaire, d'orthographe, de vocabulaire, des formes d'anglicismes à éviter. Des mises en garde, des notes explicatives, des commentaires et des

précisions terminologiques sont aussi intégrés dans le texte. Enfin, des extraits de grands arrêts et de textes de loi sont en outre insérés dans le texte afin de mettre en évidence les termes et les tournures utiles. Finalement, avec son index étoffé, on se retrouve facilement dans cet ouvrage.

En conclusion, cet ouvrage qui propose un prodigieux pèlerinage dans le monde juridique est un outil indispensable qui s'adresse tant au juriste qu'au non-juriste. C'est un outil de travail remarquable, pratique, cohérent et simple.

**Jaël DESTIN**  
Étudiante à la  
faculté de droit de  
l'Université  
d'Ottawa

**Benoît MOORE, Violaine LEMAY, Cécile BIDEAU-CAYRE (dir.), *La représentation de l'enfant devant les tribunaux*, Montréal, Éditions Thémis, 2009, 297 pages, ISBN 978-2-89400-275-9.**

C'est durant les années 1970 que commence à germer en droit québécois la notion selon laquelle l'enfant est une personne à part entière. Depuis, le statut juridique de l'enfant est passé d'objet de droit à celui plus égalitaire de sujet de droit. Plusieurs décisions, dont l'arrêt *C.(G.) c. V.-F.(T.)*, [1987] 2 R.C.S. 244 de la Cour suprême du Canada, ont même consacré le principe de la primauté de l'intérêt de l'enfant qui doit diriger toutes les décisions qui le concernent. Ces nouvelles considérations ont engendré le

phénomène de la représentation de l'enfant devant le tribunal, un domaine qui évolue à grande vitesse. Les changements observés relativement à la place unique qu'occupe maintenant l'enfant devant les tribunaux ont incité des juristes du Québec et de la France à se rencontrer pour faire le point, échanger et commenter ces transformations dans le cadre d'un colloque tenu à Montréal en octobre 2008, lors des 21<sup>e</sup> Entretiens Jacques-Cartier. Les textes des conférenciers présentés lors de ce colloque ont été regroupés afin d'instituer cet ouvrage qui se veut instructif et qui veut également favoriser une profonde réflexion sur les nouveaux enjeux. Les juristes intéressés par le droit de l'enfance y trouveront un éclairage sur les différentes questions que suscite le sujet.

L'ouvrage est divisé en deux grandes parties : *L'accès à la justice : l'enfant et ses droits* et *Figures de la justice : l'enfant et les acteurs judiciaires*. Les textes de la première partie traitent des spécificités du droit eu égard à l'enfant et des rapports qu'il entretient avec la justice et les tribunaux en tant que partie, témoin ou personne à protéger. L'enfant est subordonné jusqu'à sa majorité à l'autorité parentale pour l'exercice de ses droits. En cas de défaillance ou d'opposition à cette autorité parentale, il n'en demeure pas moins qu'il est titulaire de droits au même titre que l'adulte en ce qui concerne l'accès à la justice. Les auteurs visent à faire connaître les besoins et les intérêts bien particuliers de l'enfant que les défenseurs des droits

doivent comprendre afin de lui assurer la meilleure protection dans le cours de procédures : *Magie, contes et sortilèges : le droit à l'écoute de l'enfant; L'enfant dans la procédure : une place à conquérir?; L'enfant dans la procédure d'assistance éducative française; L'avocat de l'enfant à protéger, aux frontières du droit et de la clinique*.

L'ouvrage met de l'avant en deuxième partie les textes de juristes œuvrant quotidiennement dans le domaine du droit de l'enfance. Ceux-ci nous présentent certains des intervenants qui exercent pour les enfants dans le processus judiciaire : *L'expert et l'intérêt de l'enfant; L'enfant : ce client exigeant!; Le juge face à l'enfant*. En réponse à la problématique reliée à la protection des intérêts du mineur en cas de conflit avec ses parents, le système français a prévu la désignation d'un substitut des parents, l'administrateur *ad hoc*, pour représenter le mineur. L'ouvrage nous fait connaître la représentation par un administrateur *ad hoc*, un acteur judiciaire inconnu en droit civil québécois.

L'une des vertus de cet ouvrage collectif est de fournir aux juristes une vue d'ensemble de la représentation de l'enfant dans des procédures judiciaires tant québécoises que françaises. Le lecteur appréciera les nombreuses références à la législation, la jurisprudence abondamment commentée et la doctrine pertinente. Les explications et les informations étant claires et bien structurées, cet ouvrage plaira aussi bien aux praticiens qu'à

ceux qui sont concernés par le domaine de l'enfance.

**Jessie BELOT**  
Étudiante à la  
Faculté de droit de  
l'Université  
d'Ottawa

**Hubert REID, Claire CARRIER,**  
*Code de procédure civile du Québec. Jurisprudence et doctrine*, 25<sup>e</sup> éd., Montréal, Wilson & Lafleur, 2009, 2080 pages, ISBN 978-2-89127-911-6.

Vu l'ampleur et l'importance de la procédure dans la pratique journalière des avocats, juristes et juges, le *Code de procédure civile du Québec* est l'objet de modifications quasi annuelles depuis la première réforme entamée en 2002. Afin de faciliter la tâche aux praticiens civilistes, la collection *Alter Ego* publie annuellement un livre explicatif et des règles de base de la procédure civile québécoise avec la jurisprudence et doctrine pertinentes. Cet ouvrage écrit conjointement par les auteurs Hubert Reid et Claire Carrier est un outil de référence incontournable.

Premièrement, la structure même de l'ouvrage permet à quiconque de se retrouver facilement. Tout comme ses éditions précédentes, l'*Alter Ego* fournit pour chaque article du *Code de procédure civile* des références doctrinales permettant d'appliquer et d'interpréter les règles de droit et de procédure du Code.

Deuxièmement, et tout en tenant compte des modifications

apportées au *Code de procédure civile* depuis sa dernière parution en 2008, un résumé succinct des plus récentes et pertinentes décisions de 2008 a été rajouté aux dispositions appropriées. De fait, pour la 25<sup>e</sup> édition du livre, les auteurs Reid et Carrier ont mis à jour les sources jurisprudentielles; les jugements n'ayant plus force de précédents ont été mis de côté ou remplacés par d'autres. L'article 75.1 C.p.c. en fait foi.

Troisièmement, contrairement à la publication de 2008, l'*Alter Ego* propose, dans la 25<sup>e</sup> édition du *Code de procédure civile du Québec. Jurisprudence et Doctrine*, une analyse plus détaillée des éléments pertinents à l'administration de la procédure civile québécoise.

Pour certains articles les auteurs nous expliquent graduellement la procédure à suivre, les éléments de preuve, les délais de présentation et ce qui pourrait arriver en cas de défaut de procédure, sans oublier les cas d'application. Par exemple, c'est dans cette optique que l'article 46 a été sciemment divisé de manière à tenir compte de la portée et des limites de son application. Bref, l'analyse passe ainsi du général au particulier.

Quatrièmement, cet ouvrage tient également compte des nouvelles interprétations que les cours de justice ont faites d'un article. Par exemple, les tribunaux donnent une nouvelle interprétation à l'article 1002 du *Code de procédure civile du Québec*. Dorénavant, ils ont un pouvoir discrétionnaire dans la détermination

de la pertinence d'une nouvelle; une définition de ce que les tribunaux entendent par « preuve appropriée » est donnée. Tel ne fut pas le cas dans la 24<sup>e</sup> édition.

Depuis l'entrée en vigueur du projet de loi n° 54, *Loi portant sur la réforme du Code de procédure civile* en juin 2002 qui avait pour objectif la révision des règles en matière de procédure introductive d'instance, d'appel, de recouvrement des petites créances et de recours collectif, plus de 300 articles ont été amendés, ajoutés ou modifiés. L'ouvrage d'Hubert Reid et de Claire Carrier essaie de tenir compte de ces modifications. Et, l'intégration de textes législatifs complète le tout.

Pour conclure, cet ouvrage est un outil déterminant qui encadre les droits et obligations des demandeurs, défendeurs et des tribunaux contenus dans les articles du *Code de procédure civile du Québec*. Bref, en ce qui a trait aux nouveaux articles 54.1 et suivants du *Code de procédure civile du Québec*, il sera intéressant de voir comment les auteurs vont l'intégrer dans la prochaine édition du livre.

**Jaël DESTIN**  
**Étudiante à la**  
**Faculté de droit de**  
**l'Université**  
**d'Ottawa**